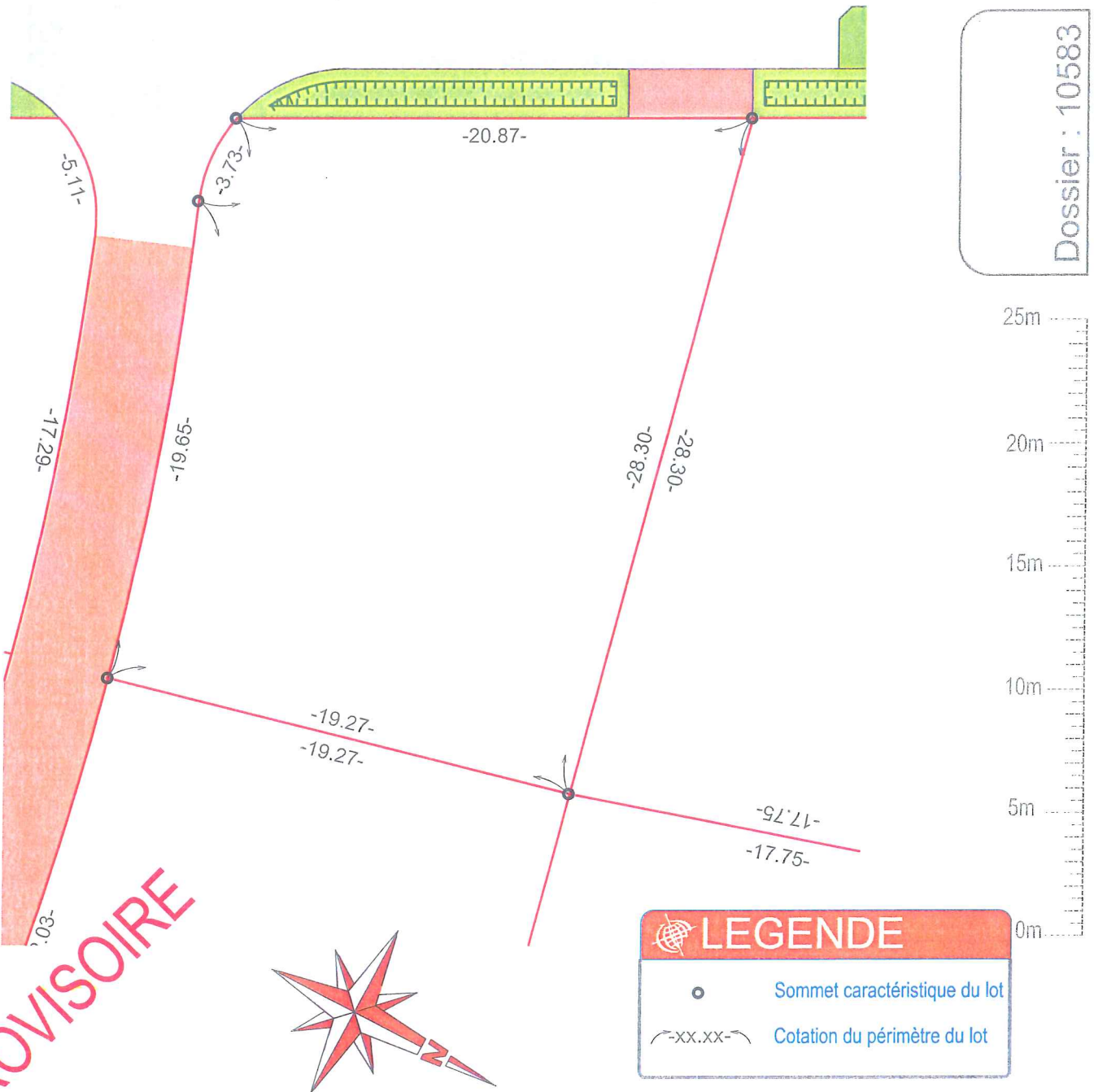


PLAN PARCELLAIRE

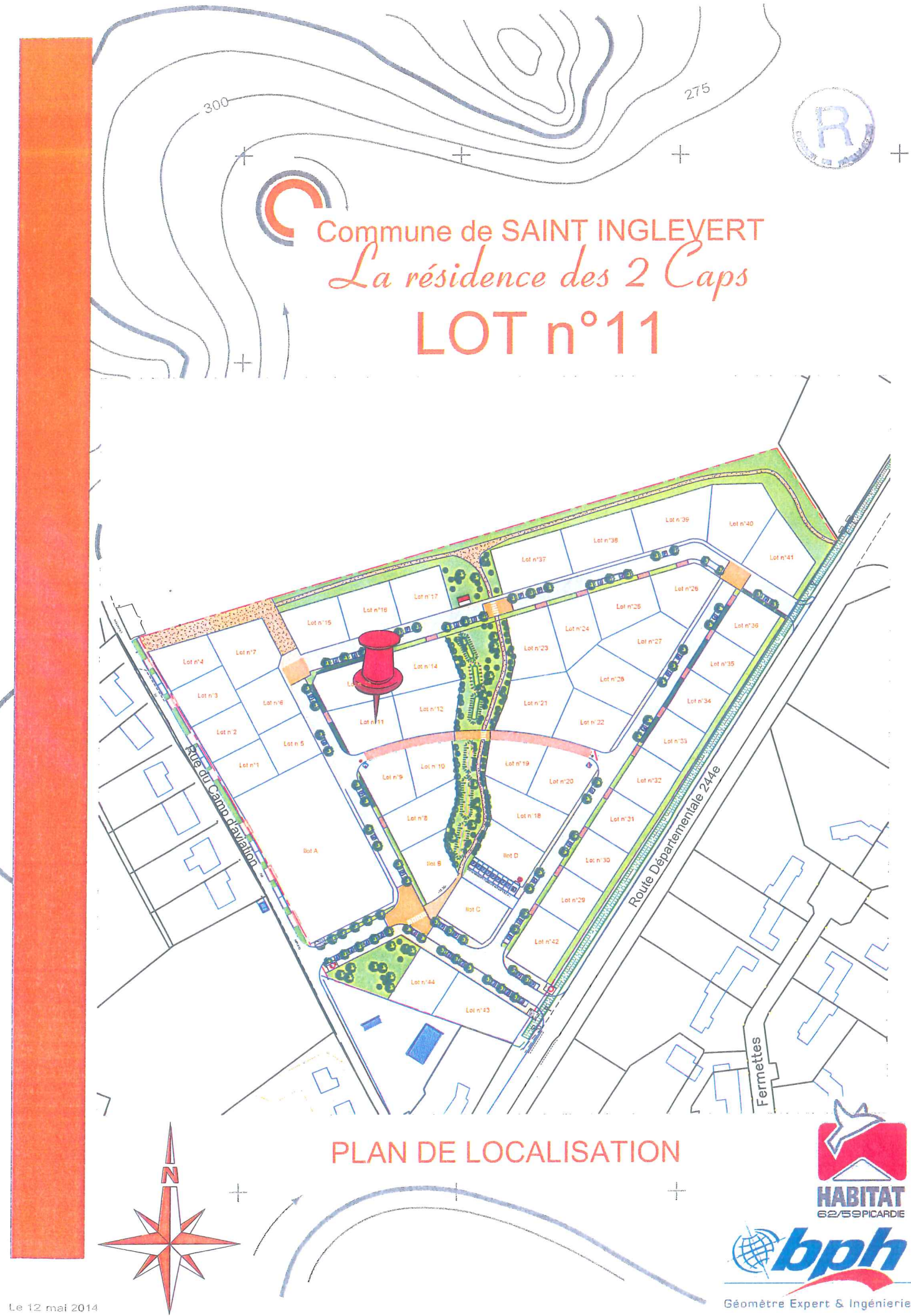
Lot 11	Département du Pas de Calais	Section	ZA
	SAINT INGLEVERT - Rue du Camp d'aviation	Numéro	-
	Lieu dit "Les murailletes"	Surface	514 m²

Le document (Plan de bornage) fixant définitivement les limites de propriété sera fourni après bornage effectif. Les cotes périmétriques et les surfaces des lots seront définitives uniquement après bornage.



Nous attirons l'attention des acquéreurs sur les contraintes réglementaires et techniques incluses dans le permis d'aménager qui ne peuvent être reprises sur le présent document. Le géomètre et l'aménageur se dégagent de toute responsabilité sur la non prise en compte de ces contraintes. Pour une bonne compréhension des éléments figuratifs et de la légende, ce document a été réalisé en couleur.

Auteur	Vérificateur
db	AB
Visa :	Visa :



Le 12 mai 2014

HABITAT
62/59 PICARDIE

bph
Géomètre Expert & Ingénierie

PRINCIPALES REGLES DE CONSTRUCTIBILITE ET BRANCHEMENTS

Provisoire

LEGENDE GENERALE

URBANISME

- CANDELABRE
- POTEAU INCENDIE
- ZONE CONSTRUCTIBLE DE L'HABITATION PRINCIPALE
(en application de l'article R123-10-1 du code de l'urbanisme)
- COTATION DES ZONES CONSTRUCTIBLES
- IMPLANTATION EN ALIGNEMENT OU 5.00m MINIMUM
- IMPLANTATION EN LIMITE SEPARATIVE OU 3.00m MINIMUM
- COTATION VOIRIE PROJET
- POSITION DES ACCES AUX LOTS
- LIMITE VOIRIE

L'acquéreur devra faire procéder sur la zone d'implantation de sa construction une étude d'avant projet géotechnique et d'étude de sol dénommées "mission G0-G12" afin de déterminer le type de fondation à réaliser en fonction de la nature du terrain.

RESEAUX
PRIVES

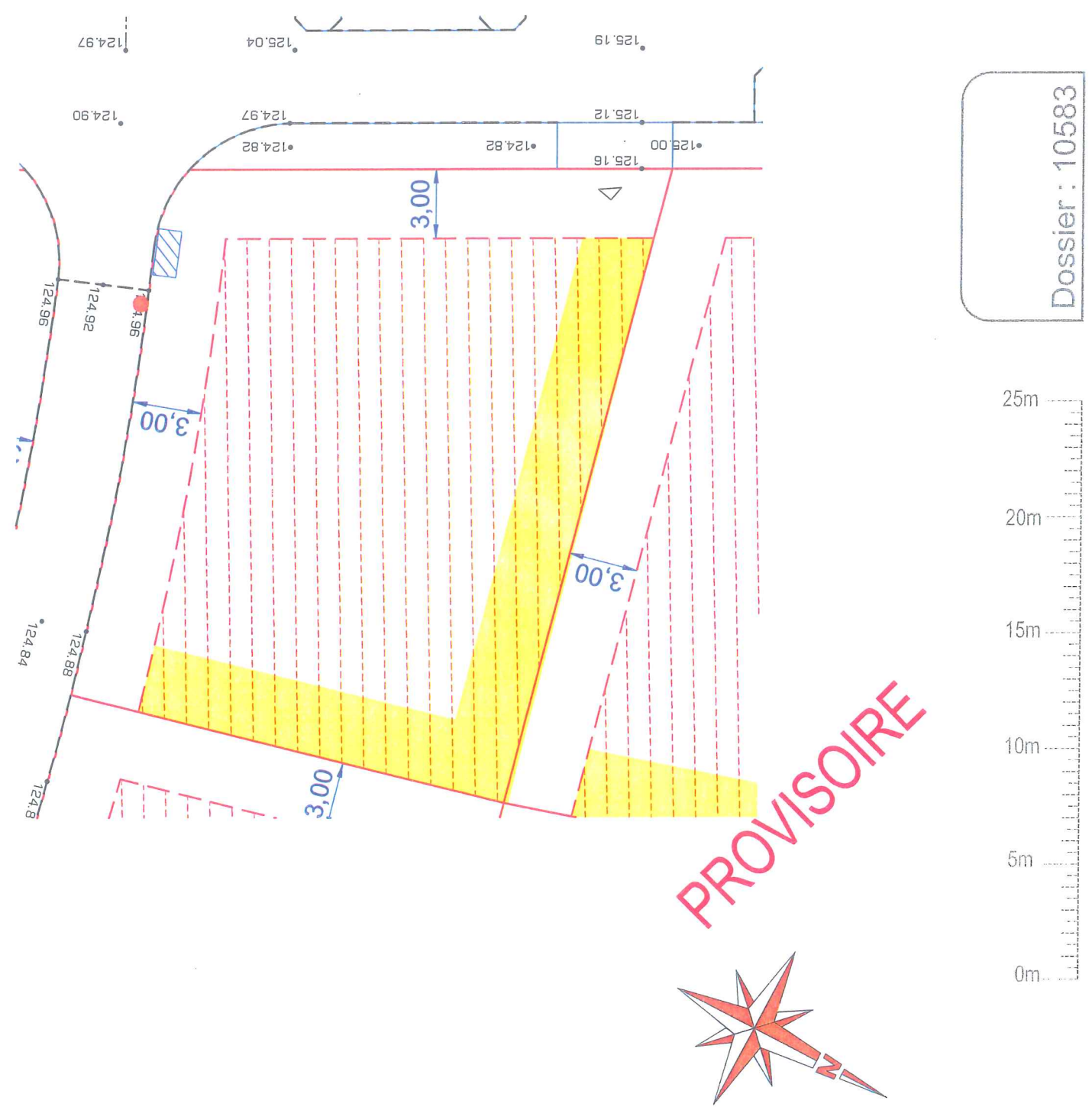
- Zone figurative devant contenir les réseaux divers : basse tension, télécommunication et eau potable.
- Raccordement Eaux Usées (position figurative)

Aménager l'environnement



PLAN DE CONSTRUCTIBILITE ET BRANCHEMENTS

Lot 11	Département du Pas de Calais SAINT INGLEVERT - Rue du Camp d'aviation Lieu dit "Les murailletes"	Section	ZA
		Numéro	-
		Surface	514 m ²



PROVISOIRE

Nous attirons l'attention des acquéreurs sur les contraintes réglementaires et techniques incluses dans le permis d'aménager qui ne peuvent être reprises sur le présent document. Le géomètre et l'aménageur se dégagent de toute responsabilité sur la non prise en compte de ces contraintes. Pour une bonne compréhension des éléments figuratifs et de la légende, ce document a été réalisé en couleur.

Auteur	Vérificateur
db Visa :	PR Visa :

Pour une bonne compréhension des éléments figuratifs et de la légende, ce document a été réalisé en couleur.